



Reprise modérée de l'activité économique en Belgique dans un contexte d'inflation faible

D'après les "Perspectives économiques 2014-2019", la reprise au niveau mondial et européen devrait permettre à la Belgique de renouer avec une croissance économique modérée dans un contexte d'inflation faible.

- Après avoir été en récession durant un an et demi, l'économie de la zone euro a retrouvé une croissance trimestrielle positive au cours de l'année 2013; sur l'ensemble de l'année toutefois, le PIB aurait encore été en recul de 0,4 %. Cette année, la reprise devrait se traduire par une croissance de 1,1 % qui se renforcerait à partir de 2015 (1,5 % en moyenne jusqu'en 2019). La croissance du PIB belge continuerait à être légèrement supérieure à celle de la zone euro: elle atteindrait 1,4 % en 2014 puis 1,8 % l'an prochain et 1,6 % en moyenne sur la période 2016-2019.
- Au cours de la période 2014-2019, l'industrie manufacturière devrait croître à un rythme proche de celui du PIB (1,6 % en moyenne par an). La valeur ajoutée dans la construction et les services marchands connaîtrait une croissance à peine plus rapide (1,8 % par an). La part de l'industrie manufacturière dans le total de la valeur ajoutée belge serait ainsi quasiment stabilisée; celle des services marchands serait toujours en hausse mais de façon nettement plus faible par rapport à la décennie passée.
- L'emploi intérieur devrait repartir très modestement à la hausse cette année (0,3 %). L'emploi dans les services marchands serait à la base de cette reprise avec une augmentation de 28 000 unités, tandis que les effectifs continueraient à se contracter dans les autres branches d'activité et en particulier dans l'industrie manufacturière (-10 000 unités). A partir de l'année prochaine, les créations nettes d'emploi redeviendraient plus importantes pour atteindre 32 000 en moyenne par an. Les effectifs dans les services marchands progresseraient de 192 000 unités sur la période 2015-2019 alors que le recul dans l'industrie manufacturière serait limité à 30 000.
- Les faibles créations d'emploi en 2014 ne permettraient pas d'absorber l'augmentation de la population active, de sorte que le nombre de chômeurs (y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi) devrait continuer à progresser (+9 000 unités). Dès l'année prochaine toutefois, le nombre de chômeurs devrait commencer à refluer. Sur l'ensemble de la période 2015-2019, le nombre de chômeurs se réduirait de 81 000 unités, faisant passer le taux de chômage, défini sur base du concept Eurostat harmonisé, de 8,5 % en 2014 à 7,3 % en 2019.
- L'inflation, mesurée par l'indice national des prix à la consommation (INPC), devrait à nouveau ralentir cette année (0,7 % contre 1,1 % en 2013 et 2,8 % en 2012). Le taux d'inflation resterait relativement faible en 2015 (1,1 %), les prix de l'énergie continuant à baisser. À moyen terme, la croissance de l'INPC s'afficherait en hausse tout en ne dépassant pas 1,6 %.
- Le déficit de l'ensemble des administrations publiques s'est considérablement réduit en 2013, retombant à 2,6 % du PIB. Ce résultat, obtenu dans un contexte conjoncturel défavorable, est attribuable à des mesures budgétaires tant structurelles que ponctuelles. Le contrecoup des mesures ponctuelles pèserait toutefois sur l'évolution du déficit public en 2014 et 2015, qui, en l'absence de nouvelles mesures, augmenterait légèrement (passant à 2,7 % en 2014 et 2,8 % en 2015). Par la suite, le déficit se réduirait lentement, passant de 2,5 % du PIB en 2016 à 2,2 % en 2019.
- L'écart entre l'objectif du programme de stabilité pour 2017 (surplus nominal de 0,6 % du PIB) et le déficit projeté dans ces Perspectives (2,4 % du PIB) se monte à 3,0 % du PIB. Comblé un tel écart par des mesures budgétaires représenterait un effort considérable.
- La 6e réforme de l'État est prise en compte dans ces Perspectives. En l'absence d'information sur les politiques que les entités fédérées mettront en place dans le cadre de leurs nouvelles compétences, il est supposé qu'elles maintiennent les dispositions en place actuellement. Dans ces conditions, la réforme entraîne une redistribution des déficits entre niveaux de pouvoir via un transfert de charges vers les entités fédérées de 0,3 % du PIB en 2015 et de 0,6 % du PIB à partir de 2016. Ces Perspectives n'anticipent pas sur les mesures que les entités fédérées sont susceptibles de prendre pour compenser ce transfert de charges. A politique constante, le déficit de l'entité I (le niveau fédéral, y inclus la sécurité sociale) passerait ainsi de 2,7 % du PIB en 2014 à 1,9 % du PIB en 2016 ; le déficit de l'entité II (entités fédérées et pouvoirs locaux) passerait de 0,1 % du PIB en 2014 à 0,6 % du PIB en 2016.

La zone euro renouerait avec la croissance sur la période 2014-2019

Après avoir été en récession durant un an et demi, l'économie de la zone euro a renoué avec une croissance trimestrielle positive au cours de l'année 2013. Toutefois, sur l'ensemble de l'année, le PIB aurait encore été en recul de 0,4 %. L'amélioration sensible de la confiance, des politiques budgétaires moins restrictives et les exportations plus dynamiques permettraient au PIB de la zone euro de progresser de 1,1 % en 2014. L'Union européenne dans son ensemble devrait réaliser une performance supérieure avec un PIB en progression de 1,5 %. Le redressement de la croissance devrait se confirmer en 2015 et ainsi atteindre 1,5 % dans la zone euro, et même 1,8 % pour l'ensemble de l'Union européenne. Sur la période 2016-2019, la croissance s'établirait respectivement à 1,5 % et 1,9 %.

La persistance du recul des prix des matières premières et une inflation sous-jacente toujours contenue devraient entraîner une nouvelle baisse de l'inflation dans la zone euro en 2014, laquelle ne devrait plus s'élever qu'à 0,8 %, soit largement en dessous de l'objectif de moyen terme de la Banque centrale européenne. Ce n'est qu'à partir de 2015 que le rythme d'inflation augmenterait à nouveau graduellement pour atteindre 1,6 % en fin de période.

Le PIB belge évoluerait à un rythme très légèrement supérieur à celui de la zone euro

Après plusieurs trimestres de croissance négative, l'économie belge a amorcé un redressement au cours du deuxième trimestre 2013 (+0,2 % par rapport au premier trimestre), grâce au rebond des exportations. La croissance du PIB des deux derniers trimestres a atteint à chaque fois 0,3 %, stimulée par la reprise de la conjoncture internationale. Toutefois, en raison d'une situation de départ défavorable, la croissance annuelle n'a pas dépassé 0,2 %. En 2014, la croissance des exportations s'intensifierait (+2,3 %) et la demande intérieure repartirait à la hausse (+1,2 %), si bien que la croissance du PIB s'élèverait à 1,4 % sur l'ensemble de l'année. Cette reprise se renforcerait en 2015 (1,8 %). Par la suite, le PIB belge croîtrait à un rythme moyen de l'ordre de 1,6 % par an.

Au cours de la période 2014-2019, l'industrie manufacturière devrait connaître une croissance proche de celle du PIB, soit 1,6 % en moyenne par an. Le dynamisme des investissements en logements expliquerait la progression de 1,8 % par an de la valeur ajoutée dans la construction. Les services marchands connaîtraient une croissance comparable (1,8 % par an) tandis que l'agriculture (1,1 %), l'énergie (0,8 %) et les services non-marchands (0,8 %) seraient à la traîne. La part de l'industrie manufacturière dans le total de la valeur ajoutée belge serait ainsi quasiment stabilisée (12,4 % en 2013 à 12,3 % en 2019 en termes nominaux); celle des services marchands serait toujours en hausse

mais de façon nettement plus faible par rapport à la décennie passée (57,9 % en 2000, 62,5 % en 2013 et 63,6 % en 2019).

La hausse des prix et des salaires resterait modérée

Le nouveau ralentissement de l'inflation attendu pour 2014 (0,7 % aussi bien pour l'INPC que pour l'indice santé) serait une nouvelle fois la conséquence de l'évolution des prix énergétiques mais également de ceux des produits alimentaires non transformés. Le taux d'inflation resterait relativement bas en 2015 (1,1 %), les prix de l'énergie continuant à baisser. À moyen terme, la croissance de l'INPC s'afficherait en hausse tout en ne dépassant pas, en moyenne, 1,6 % par an. Ce rythme resterait nettement inférieur à l'inflation observée sur la période 2008-2013 (2,3 %).

En 2014, les salaires horaires bruts nominaux dans les entreprises progresseraient de 0,9 % sous l'effet de l'indexation et de la suppression du jour de carence pour les ouvriers. Le coût horaire nominal du facteur travail augmenterait légèrement moins vite (0,8 %), compte tenu de nouvelles réductions de cotisations patronales et d'un renforcement des subventions salariales. Par la suite, la croissance du coût horaire nominal du travail s'élèverait à 2,2 % par an en moyenne sur 2015-2019. Les nouvelles réductions de cotisations patronales et les subventions salariales octroyées freineraient certes la croissance du coût du travail mais profiteraient également aux travailleurs sous la forme d'une augmentation des salaires bruts. En conséquence, les salaires horaires bruts nominaux progresseraient de 2,3 % par an en moyenne, ce qui, compte tenu d'une indexation d'environ 1,4 % par an, conduirait à une augmentation du salaire horaire brut hors indexation de 0,9 % par an.

Faible croissance de l'emploi en 2014, reprise plus importante par la suite

En 2014, les créations d'emploi devraient repartir très modestement à la hausse (0,3 %). L'emploi dans les services marchands serait à la base de cette reprise avec une augmentation de 28 000 unités, tandis que les effectifs continueraient à se contracter dans les autres branches d'activité et en particulier dans l'industrie manufacturière (-10 000 unités). Ce n'est qu'à partir de l'année prochaine que les créations nettes d'emploi redeviendraient plus importantes pour atteindre 32 000 en moyenne par an sur la période 2015-2019. Les effectifs dans les services marchands progresseraient de 192 000 unités sur cette période alors que le recul dans l'industrie manufacturière serait limité à 30 000.

Les faibles créations d'emploi en 2014 ne permettraient pas d'absorber l'augmentation de la population active, de sorte que le nombre de chômeurs (y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi) devrait continuer à progresser (+9 000 uni-

tés). Dès l'année prochaine toutefois, le nombre de chômeurs devrait commencer à refluer. Au total sur la période 2015-2019, le nombre de chômeurs se réduirait de 81 000 unités, faisant passer le taux de chômage de 12,5 % en 2014 à 10,8 % en 2019. On retrouverait ainsi les niveaux du début des années nonante. Défini sur base du concept Eurostat harmonisé (fondé sur l'enquête sur les forces de travail), le taux de chômage s'élèverait à 7,3 % en 2019 contre 8,5 % en 2014.

Stabilisation des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre devraient se stabiliser au cours de la période de projection. En 2019, elles s'élèveraient à 112 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂, soit plus de 20 % en dessous du niveau de l'année de référence (l'année 1990 ; 1995 pour les gaz fluorés). Cette évolution s'explique notamment par la diminution annuelle des émissions de CO₂ liées à l'énergie en raison de la tendance structurelle à recourir davantage à des sources d'énergie moins polluantes ou renouvelables. La baisse des émissions de CH₄ et de gaz fluorés contribuerait aussi à ce résultat. Par contre, les émissions de CO₂ non énergétique et de N₂O continueraient à augmenter chaque année au cours de la période considérée.

Le déficit public resterait sous la barre des 3 % du PIB

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques s'est considérablement réduit en 2013, revenant à 2,6 % du PIB, donc sous la barre des 3 % du PIB pour la première fois depuis 2009. Le Conseil ECOFIN de l'Union européenne a d'ailleurs décidé le 20 juin dernier de mettre fin à la procédure de déficit excessif qui avait été lancée en 2009 à l'encontre de la Belgique. Ce résultat, obtenu dans un contexte conjoncturel défavorable, est attribuable à des mesures budgétaires tant structurelles que ponctuelles. Le contrecoup des mesures ponctuelles de 2013 et 2014 pèserait toutefois sur l'évolution du déficit public en 2014 et 2015. Il s'ensuit que, en l'absence de nouvelles mesures et malgré la reprise de la croissance économique et le tassement attendu des charges d'intérêt, le déficit augmenterait légèrement (2,7 % en 2014 et 2,8 % en 2015). Par la suite, le déficit se réduirait lentement, passant de 2,5 % du PIB en 2016 à 2,2 % en 2019.

Le programme de stabilité de la Belgique vise un surplus budgétaire structurel de 0,75 % du PIB à l'horizon 2017 et traduit cet objectif en une trajectoire de soldes budgétaires effectifs de -2,1 % du PIB en 2014, -1,4 % en 2015, -0,4 % en 2016 et 0,6 % du PIB en 2017. Une telle trajectoire répondrait aux recommandations des autorités européennes en vue d'assurer la soutenabilité budgétaire à long terme des finances publiques. L'écart entre l'objectif du programme de stabilité pour 2017 et le déficit projeté en l'absence de mesures nouvelles (2,4 % du PIB) se monte à 3,0 % du PIB. Comblé

un tel écart par des mesures budgétaires représenterait un défi d'une ampleur considérable.

La 6e réforme de l'État est prise en compte dans ces Perspectives. En l'absence d'information quant aux politiques que les entités fédérées mettront en place dans le cadre de leurs nouvelles compétences, il est supposé qu'elles maintiennent les dispositions en place actuellement. La réforme est donc supposée, à ce stade, sans effet sur le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques. Par contre, la réforme organise un transfert de charges vers les entités fédérées de 0,3 % du PIB en 2015 et de 0,6 % du PIB à partir de 2016. Ces Perspectives n'anticipent pas sur les mesures que les entités fédérées sont susceptibles de prendre pour compenser ce transfert de charges. En 2015, l'entité II (entités fédérées et pouvoirs locaux) enregistrerait dans ces conditions un déficit de 0,3 % du PIB et l'entité I (le niveau fédéral, y inclus la sécurité sociale) un déficit de 2,4 % du PIB. La réduction du déficit à moyen terme serait logée dans l'entité I, dont le déficit tomberait à 1,9 % du PIB en fin de période. Celui de l'entité II persisterait (0,3 % du PIB en 2019), culminant même à 0,6 % du PIB en 2016.

Atteignant 101 % du PIB en 2013, la dette publique augmenterait encore légèrement en 2014 avant de se contracter très lentement pour repasser sous la barre des 100 % à l'horizon 2017. La législation européenne impose toutefois à la Belgique, après une période transitoire de trois ans suivant la sortie de procédure de déficit excessif, une réduction de la dette publique de quelque 2 % du PIB par an. Cette exigence ne serait pas rencontrée dans ces Perspectives à politique constante.

Principaux indicateurs pour la Belgique (moyennes annuelles)

	2013	2014	2015	2016-2019
Croissance du PIB (en pourcent)	0.2	1.4	1.8	1.6
p.m. croissance du PIB de la zone euro	-0.4	1.1	1.5	1.5
Taux d'inflation (INPC)	1.1	0.7	1.1	1.5
Emploi (variations annuelles en milliers)	-9.7	13.6	34.2	32.0
Taux de chômage, définition Eurostat	8.4	8.5	8.3	7.3*
Solde de financement des administrations publiques (en pourcent du PIB**)	-2.6	-2.7	-2.8	-2.2*
Dette publique brute (en pourcent du PIB)	101.1	101.6	101.1	98.0*

* fin de période

** Définition EDP

La publication "Perspectives économiques 2014-2019" peut être commandée, consultée et téléchargée via le site www.plan.be.

Pour plus d'informations:
Francis Bossier, 02/507.74.43, fb@plan.be
Igor Lebrun, 02/507.73.49, il@plan.be